



COMPTE-RENDU DU CHS-CT
DU 15 AVRIL 2021(en visioconférence) :
plus que jamais, la vigilance reste de mise !!!
Et ce, à tous les niveaux ...

Point d'actualité sur la crise sanitaire :

Au niveau du Département :
430 hospitalisations dans le département.
118 hospitalisations en réanimation.
Taux d'occupation des lits réanimation 112 %.

En interne, la situation semble maîtrisée pour les trois directions.

Télétravail :

Il est en progression même si plus faible en période de congés 33 %(avec un taux de 70 % d'agents équipés, soit 50 %), 41/42 % la semaine dernière.

La campagne sur les revenus a démarré doucement, le Directeur se déplacera sur les sites prochainement.

En matière de restauration collective les choses sont maîtrisées.

De nouvelles distributions de masques seront faites dans les services prochainement, on attend toujours les masques en provenance de la Préfecture (lavables 20 fois, 6 par agents).

ASA «garde d'enfants» pendant la durée de fermeture des crèches et des écoles :

A la DDFiP 54, une quinzaine d'agents sont en ASA «garde d'enfants» depuis les vacances (55 l'étaient la semaine dernière).

Apparemment, agents et chefs de service auraient procédé, pour reprendre les propos du Directeur Général, M. FOURNEL, avec «bonne volonté et bienveillance».

Bonne volonté d'un côté avec des agents, sans alternative de garde, qui auraient accepté de poser des congés durant la période.

Bienveillance de l'autre, avec des chefs de services qui auraient accordé des ASA (en faible nombre) aux agents dans l'incapacité de faire garder leurs enfants du fait de la fermeture de crèches ou des centres aérés.

Voilà ce qui a été présenté par la Direction.

La réalité étant un peu moins rayonnante, des remontées nous faisant part de l'attitude d'au moins un chef de service, un brin caporaliste du siècle dernier, estimant que c'est aux parents de s'occuper de la garde de leurs enfants en prenant sur leurs congés et non à l'Administration de prendre cela en charge en accordant des ASA.

Rappelons tout de même que nous sommes dans un cadre inédit, avec des structures d'accueil des enfants fermées du fait du confinement.

En séance, il nous a été assuré que tout était réglé et qu'il ne subsiste plus aucun problème de ce côté-là à la DDFiP 54.

Il a d'ailleurs été rappelé qu'un consensus avait été trouvé vendredi dernier entre les représentants des personnels de la DDFiP 54 et la Direction afin que l'on évite les effets d'aubaine de la part d'agents (si tant est qu'il en existe) mais aussi le zèle de certains chefs de service s'affranchissant, en toute impunité, des directives aussi bien nationales que locales.

Nous croyons donc notre Direction sur parole.

N'hésitez pas à nous faire remonter tout problème rencontré à ce sujet.

Pour les deux autres Directions, la DIRCOFI et l'INSEE, par contre, il n'y a eu aucune difficulté pour accorder ces ASA.

Pour ces deux Directions, pas de problème non plus en ce qui concerne le Télétravail (70% à la DIRCOFI, et à l'INSEE, les agents ne sont en présentiel qu'une seule journée, sauf demande expresse de l'agent de venir en présentiel plus souvent).

BUDGET DU CHS-CT : Examen des propositions de financements d'actions par le CHS-CT :

Comme elle l'avait fait remarqué lors de groupe de travail préparatoire à ce CHS-CT, la CGT estime que ce n'est pas au CHS-CT de financer les dépenses liées à la Covid (achat de masques, de gels, etc ...), mais aux Directions respectives sur leur propre Dotation Globale de Fonctionnement(DGF).

Elle a été rejointe en cela par le Président du CHS-CT(comme quoi ...).

La CGT ne s'est donc prononcée qu'en faveur des projets visant à améliorer les conditions de travail des agents, à savoir :

- achat de 30 ballons type «Swiss Ball» permettant d'améliorer la posture sur le poste de travail.
- bureau réglable en hauteur et fauteuils ergonomiques(préconisations médicales).
- tapis de souris repose-poignet.

Fiches de signalement :

INSEE : cette fiche a permis de prendre en compte l'ambiance générale de ce service de 4 personnes et 8 entretiens ont eu lieu, ce qui a donné lieu à la mise en place d'un accompagnement extérieur. La demande a obtenu des réponses de 2 cabinets, pour l'instant aucun n'a été retenu on est entrain d'étudier les dossiers pour savoir lequel sera retenu, car le problème ne concerne pas uniquement 2 personnes. Il y a des relations entre les 4 personnes, soit en télétravail parfois en présentiel(relations apaisées) mais c'est très rare, cette situation n'est pas catastrophique et n'est pas irrattrapable.

SIP : carte vitale invalidée par un agent qui a été contrôlé par l'agent du SIP, mais la CPAM indique que c'est un problème informatique qui fait que la carte a été invalidée bien que ce soit l'agent de la CPAM qui gère le dossier de l'agent du SIP. On n'ira pas au-delà et l'agent ne souhaite pas non plus que cela aille plus loin.

Questions diverses :

Point sur Longwy :

Suite au drame survenu le 15 juillet 2019, le rapport d'enquête du cabinet Aliavox (conseil en formation, travail et santé) a été présenté aux agents du site de Longwy le 16 mars 2021.

Suite à cela, un plan d'action a été dévoilé par les chefs de service (en présence des deux directeurs de pôle) aux agents le 26 mars 2021.

La Direction indique qu'elle s'efforce et on s'efforcera à pourvoir les emplois vacants au prochain mouvement de mutations ; et prétend être attentive à la situation sur Longwy.

Soit.

Mais vos représentants de la CGT Finances ont souhaité revenir de manière plus approfondie sur ce dossier (les déclarations de bonnes intentions sont certes louables, mais à un moment, il faut agir).

Pour rappel, certains membres du CHS-CT (dont ceux de la CGT Finances) avaient été choqués par l'attitude de M. Babeau (Président du CHS-CT et Directeur des Finances Publiques à l'époque des faits) à l'encontre de la représentante du cabinet d'ALIAVOX lors de sa restitution du rapport d'enquête aux membres du CHS-CT le 23 juin 2020.

Celui-ci (cf le PV signé) «avait réagi avec une très grande fermeté» et l'avait interrompue en lui rappelant l'objet de sa mission.

En résumé : «circulez, il n'y a rien à voir».

Dans le même ordre d'idée, alors que la présentation du rapport d'enquête par le cabinet ALIAVOX aux agents du site de Longwy a eu lieu le vendredi 12 mars, la Direction, par l'intermédiaire de M. Questa, n'a prévenu les membres de la commission d'enquête du CHS-CT que la veille à 18h03 par courriel.

On peut donc légitimement penser que les représentants du personnel sont priés de ne pas trop se mêler de cette histoire.

A la demande d'une organisation syndicale quant aux actions entamées sur le site depuis ces restitutions, le Président du CHS-CT a répondu qu'il y avait une réflexion en cours sur l'aménagement des locaux, qu'un contractuel avait été recruté et qu'il était fait toute confiance aux «managers» pour gérer la situation.

Celui-ci a rappelé qu'une attention particulière serait apportée aux affectations locales au 1er septembre 2021 sur ce site.

Que l'on apporte des moyens supplémentaires en termes d'effectifs voire en termes d'aménagement des locaux va dans le bon sens.

Mais ce ne saurait suffire à résoudre les problèmes très anciens, et malheureusement toujours d'actualité, de ce site.

Car la question ne se pose pas qu'en termes de moyens humains, mais aussi en termes de gestion de ces moyens.

Et c'est là que la Direction a tout son rôle à jouer.

En effet, comme l'avait souligné le rapport, les relations entre la hiérarchie et les agents ou entre les agents entre eux sont pour le moins complexes voire parfois tendues.

Et bien que ce rapport ait été rédigé il y a bientôt un an, des problèmes persistent.

Nous ne pouvons pas entrer dans le détail de cela dans ce compte-rendu public, mais il s'avérerait

que certaines personnes (cadres ou non) bénéficient d'une certaine liberté d'action ...
Nous ne sommes pas très loin de la frontière luxembourgeoise certes, mais nous estimons que la doctrine de la Direction doit s'appliquer de la même manière sur tout le département.
Car les pleins pouvoirs octroyés à certain(e)s (ou que celles ou ceux-ci se sont octroyés) ont des conséquences néfastes sur les agents et le fonctionnement des services.

Nous avons donc rappelé au Président du CHS-CT, également Directeur des Finances Publiques 54, que de nombreux voyants étaient au rouge sur ce site et que la plus grande vigilance était de mise.
Affaire à suivre de très près.

Concernant RSP MEDOC on nous indique que l'on s'approprie l'outil progressivement et qu'on attend des réponses de la Centrale concernant les problèmes rencontrés.

La CGT finances publiques 54 demande à nouveau (déjà fait en décembre et plus récemment lors d'une audio avec le directeur qui avait dit qu'il nous fournirait les documents pour la réunion de ce jour) **la convention et les avenants concernant le cahier des charges relatif au nettoyage des locaux.**
On nous assure que l'on nous les fournira...

La CGT Finances publiques 54 s'interroge sur le **DUERP et plus particulièrement le volet concernant la COVID 19** sur lequel il devait y avoir une réflexion immédiate en relation directe avec la pandémie et les actions à mettre en place immédiatement, ou si l'on allait attendre que la pandémie s'estompe pour faire le compte rendu de ce qui a été fait ou pas.

La direction a répondu que l'on va se pencher sur le DUERP et que le volet COVID en fera partie.

SPF : l'application FIDJI étant indisponible le 21 avril 2021, les agents seront placés en ASA,

La docteur Fort était absente lors de cette plénière mais nous a entretenu lors du groupe de travail des difficultés qu'elle a pu rencontrer ces derniers temps. Le docteur Fort a toute son activité basée sur la COVID 19 depuis de nombreux mois, il y a beaucoup de questionnements des agents, de personnes vulnérables et elle entend aussi que les équipements informatiques étaient faibles au début et cela générait beaucoup de difficultés et d'angoisses sur le travail qui ne pouvait se faire. Elle a aussi été témoin du ressenti des agents face au manque de tests en circulation et de beaucoup de personnes qui présentaient les symptômes de la COVID. Le docteur Fort note aussi le rappel des personnes vulnérables au travail en septembre. En matière de télétravail, on est période rodée et la lassitude et l'isolement des agents fait partie du ressenti que ceux-ci lui témoignent. Il y a aussi la maladie qui touche les personnes de la famille des personnels qui la consulte qui revient fréquemment et cela aboutit souvent à des situations compliquées.
C'est pour cela que les visites médicales systématiques comme on a pu les connaître par le passé ne sont plus possible en période de pandémie.

Vos représentants de la CGT Finances au CHS-CT 54 :

Didier CUNAT (06.98.23.33.68)
Franck STOCKER (06.79.77.58.12)

cgt.ddfip54@dgifip.finances.gouv.fr